



Extrait du registre des délibérations Réunion du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à 18 heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 11 mars 2019.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

N° 2019-04

OBJET : MODIFICATION DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DU GUEULARD PLUS

Suite au déménagement du siège social de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch du 1 rue de Wendel à HAYANGE au 10 rue de Wendel à HAYANGE, il est nécessaire de modifier le siège social de la régie personnalisée Le Gueulard Plus à cette nouvelle adresse.

Il est proposé au Conseil d'Administration de modifier l'article 4 des statuts de la régie personnalisée « Le Gueulard Plus » rédigé comme suit : « Son siège social est fixé à l'adresse suivante : 1 rue De Wendel – BP 20 176 – 57705 HAYANGE CEDEX » par « Son siège social est fixé à l'adresse suivante : Hôtel de Communauté d'agglomération du Val de Fensch – 10 rue de Wendel – BP 20 176 - 57705 HAYANGE CEDEX. ». Le reste de l'article reste inchangé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le
d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID : 057-800383861-20190328-201904-DE

APPROUVE

le changement d'adresse du siège social du Gueulard
Plus

AUTORISE

le Président ou son représentant à enregistrer cette
modification d'adresse du siège social auprès du Registre
du Commerce et des sociétés de Thionville et de tout
autre organisme compétent

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 5

Membres ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : 0

Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 28 mars 2019

Le Président,

Moreno BRIZZI

